



Relance, puissance, appartenance

Le programme de la présidence
française du Conseil
de l'Union européenne

1^{ER} JANVIER - 30 JUIN 2022

Nous vivons un moment européen.

Face à la crise sanitaire, au défi climatique, à la révolution numérique, aux enjeux migratoires ou à l'affirmation des puissances, la meilleure réponse est européenne.

Notre Union ne réussit jamais aussi bien que lorsqu'elle défend collectivement et de manière solidaire ses valeurs et ses intérêts : la réponse européenne à la crise de la Covid-19 et à ses conséquences est venue le montrer une nouvelle fois.

Dans cette crise, l'Europe a su faire face, fidèle à son modèle.

Un modèle de liberté démocratique et de solidarité, de production économique et de protection sociale, qui fait notre identité européenne et la force de nos nations. Défendre et renforcer ce modèle nécessite une Europe pleinement souveraine, libre de ses choix, maître de son destin et engagée avec ses partenaires face aux défis du monde, portée par des Européens unis.

La présidence française a défini son programme autour de trois ambitions :

➤ Une Europe plus souveraine :

- par le renforcement de l'espace Schengen, la protection de ses frontières, la maîtrise des migrations et une politique d'asile améliorée, dans le respect de ses valeurs et de ses engagements internationaux ;
- par une Europe plus forte et capable d'agir en matière de sécurité et de défense ;
- par son action pour la prospérité et la stabilité de son voisinage, en particulier par son engagement dans les Balkans occidentaux et la refondation de sa relation avec l'Afrique ;
- par sa contribution à la réponse aux enjeux globaux.

➤ Un nouveau modèle européen de croissance :

- pour faire de l'Europe un grand continent de production, de création d'emplois, d'innovation et d'excellence technologique ;
- conciliant développement économique et ambition climatique ;
- qui soutienne l'innovation et la croissance des acteurs européens du numérique tout en définissant ses propres règles pour le monde numérique ;
- qui propose aux travailleurs des emplois de qualité, qualifiés et mieux rémunérés.

➤ Une Europe humaine :

- à l'écoute des préoccupations de ses citoyens dans le cadre de la Conférence sur l'avenir de l'Europe ;
- qui défend l'État de droit et est fidèle à ses valeurs ;
- fière de sa culture, confiante dans la science et le savoir, déterminée à combattre les discriminations et engagée pour l'avenir de sa jeunesse.

Les orientations détaillées de la présidence française sont présentées dans le programme ci-après.

Ces orientations s'inscrivent dans la continuité des travaux conduits par la présidence slovène, ainsi que dans le cadre plus large du programme du trio de présidences préparé avec les futures présidences tchèque et suédoise. Ces orientations s'appuient sur le programme de travail de la Commission européenne pour 2022. Elles ont fait l'objet d'une concertation étroite avec le président du Conseil européen, le Parlement européen et le haut-représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune. Le Comité économique et social européen, le Comité européen des régions et les partenaires sociaux ont également été consultés. La mise en œuvre de ce programme devra tenir compte de l'évolution de la situation sanitaire.

La présidence assurera enfin une promotion déterminée du multilinguisme tant dans les travaux du Conseil que lors des réunions organisées en France.

Sommaire

6

Affaires
générales

14

Affaires
étrangères

24

Affaires économiques
et financières

30

Justice et affaires
intérieures

38

Emploi, politique
sociale, santé et
consommateurs

44

Compétitivité

52

Transports,
télécommunications
et énergie

58

Agriculture
et pêche

64

Environnement

70

Éducation, jeunesse,
culture et sport

Affaires générales

Lutte contre la Covid-19

La présidence française s'attachera à **maintenir une concertation étroite dans la réponse à la crise sanitaire et à renforcer la résilience de l'Union Européenne face aux crises futures.**

Elle poursuivra les efforts de coordination à l'échelle européenne des réponses nationales pour **lutter contre l'épidémie de la Covid-19**, en s'attachant à l'objectif de stabilisation de la situation épidémiologique et à l'anticipation d'éventuels rebonds épidémiques du fait des variants. Dans ce contexte, la présidence promouvra l'objectif commun du plus haut niveau de protection vaccinale dans l'Union, en favorisant le partage des bonnes pratiques et des informations en matière de politiques vaccinales, dans le respect des compétences des États membres en matière de santé. S'agissant de la mobilité, elle veillera à ce que toute restriction soit fondée sur des critères objectifs et n'entrave pas de manière disproportionnée la libre-circulation interne ou les voyages vers l'Union européenne. La présidence s'attachera à consolider les capacités européennes de production de vaccins et veillera en parallèle à poursuivre les efforts de solidarité internationale, notamment vis-à-vis de l'Afrique, en matière d'accès aux vaccins pour les pays à revenu faible et intermédiaire, notamment grâce à la « facilité Covax ». Enfin, elle veillera à tirer les enseignements de cette pandémie afin de se préparer à répondre, de manière coordonnée, à toute nouvelle crise dans le futur, en veillant notamment à renforcer l'Europe de la santé.

Renforcement de la démocratie européenne

La consolidation de la démocratie européenne constituera une priorité. La présidence française, au titre de la co-présidence de la Conférence sur l'Avenir de l'Europe, ainsi que son Conseil exécutif, apportera une contribution active à la Conférence. Une restitution des travaux sera effectuée lors d'un événement de haut niveau à Strasbourg au mois de mai. Il sera important que les résultats de la conférence s'appuient sur les recommandations des citoyens, de la société civile et des parlements nationaux. La présidence s'attachera à ce que les réflexions sur l'avenir de l'Europe identifient les priorités d'action de l'Union européenne pour l'avenir et aboutissent à des mesures les plus concrètes possibles afin d'identifier les moyens de les mettre en œuvre.

Le renforcement de la démocratie européenne se traduira également par l'amélioration du **cadre législatif préparant les prochaines élections européennes**. La présidence française contribuera à faire progresser les travaux relatifs à la révision du **statut et du financement des partis politiques**, à l'encadrement des **publicités politiques en ligne** et à la modification de **l'Acte électoral**. La Haute autorité pour la transparence de la vie publique contribuera aux réflexions en organisant un colloque sur les thèmes de l'éthique et de la transparence le 3 mars prochain.

Dans le domaine de **la lutte contre les menaces hybrides**, la présidence française s'attachera à renforcer les capacités de prévention et de réaction de l'Union, en travaillant au développement d'une boîte à outils hybride, utilisant un large champ d'instruments européens existants ou à créer et fournissant un cadre politique pour une réponse coordonnée contre les actions hybrides affectant l'Union européenne et ses États membres. Elle poursuivra les travaux s'agissant de la lutte contre les manipulations de l'information.

En s'appuyant également sur les travaux visant au renforcement de la sécurité des réseaux et des systèmes d'information, la présidence proposera en relation avec le haut-représentant d'organiser un exercice cyber pour tester la préparation et la capacité de réponse de l'Union face à des incidents cyber de grande ampleur touchant plusieurs États membres.

La présidence continuera à promouvoir le renforcement de la sécurité des institutions, en faisant notamment progresser les travaux sur la proposition de règlement sur la cybersécurité des institutions européennes annoncée par la Commission.

Renforcement de l'État de droit et protection des droits fondamentaux

La présidence contribuera avec détermination au **renforcement de l'État de droit**, condition essentielle au bon fonctionnement de l'Union, reposant sur la confiance mutuelle et la sécurité juridique dans l'application de nos règles communes.

Au titre des instruments préventifs, la présidence poursuivra **le dialogue mené sur le fondement du rapport annuel de la Commission**, avec une discussion spécifique dédiée à cinq États membres au cours du premier semestre. Elle s'assurera du caractère ouvert et constructif de cet échange en vue d'une meilleure compréhension de la situation de chacun, d'une identification collective des difficultés et d'un partage d'expériences utiles à tous.

Elle soutiendra la Commission dans son rôle de gardienne des traités et, en mobilisant les instruments prévus par **l'article 7 TUE**, dans la recherche d'une solution aux préoccupations identifiées par le maintien d'un dialogue ouvert et constructif. Enfin, dans la mesure où ses conditions d'application seront réunies, la présidence veillera à une mise en œuvre rapide et adéquate du **mécanisme de conditionnalité pour la protection du budget de l'Union**.

Un colloque sur le dialogue des juges et sur l'État de droit aura lieu le 22 février 2022 à l'initiative des cours suprêmes françaises.

La présidence promouvra **la Charte des droits fondamentaux et la protection des droits fondamentaux au sein de l'Union européenne**. Elle donnera suite à l'adoption par la Commission de son premier rapport thématique sur la Charte des droits fondamentaux qui portera sur les enjeux numériques. Elle appuiera les négociations en cours à Strasbourg en vue de l'adhésion de l'Union à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales et portera une attention particulière aux mécanismes procéduraux internes à l'Union, destinés à accompagner cette adhésion dans le respect de son autonomie.

Relations avec le Royaume-Uni, les États de l'Association européenne de libre-échange (AELE), Andorre, Monaco et Saint-Marin

La présidence française suivra attentivement l'évolution de la relation avec le Royaume-Uni. Elle veillera à préserver l'unité des États membres et au respect par le Royaume-Uni de ses engagements, en particulier sur le Protocole de l'accord de retrait sur l'Irlande et l'Irlande du Nord, sur la concurrence équitable et sur la pêche. Enfin, s'agissant de la gouvernance interne de l'Union, la présidence s'attachera, après réception de la proposition de la Commission, à faire avancer autant que possible les négociations concernant le projet de règlement sur les modalités d'adoption par l'Union de certaines mesures prévues par l'accord de commerce et de coopération.

La présidence cherchera à faire progresser les négociations en cours avec Andorre, Monaco et Saint-Marin et contribuera au travail d'évaluation en cours de la relation entre l'Union européenne et la Suisse.

Élargissement

La présidence veillera à la poursuite des négociations avec les candidats à l'adhésion dans le respect de la nouvelle méthodologie endossée par les conclusions du Conseil du 15 mars 2020. Elle promouvra l'action de l'UE vis-à-vis des Balkans occidentaux en faveur de réformes profondes et transformatrices dans des domaines clés tels que l'État de droit, les institutions démocratiques, la liberté des médias, les réformes économiques, facilitant la reprise de l'acquis européen.

Réagir aux crises et assurer la résilience de l'Union

La présidence française accordera une grande importance au renforcement de la capacité de l'Union européenne à gérer les crises en améliorant sa préparation, en développant ses capacités de réponse et sa résilience à de nouvelles crises, en tirant les leçons de la réponse à la pandémie. Elle engagera un travail de réexamen du dispositif de réaction du Conseil en cas de crise (IPCR) en vue de son renforcement.

Cohésion économique, sociale et territoriale

La présidence s'attachera à dresser le bilan des progrès réalisés en matière de **cohésion économique, sociale et territoriale** alors que la nouvelle génération de programmes au titre de la politique de cohésion pour 2021-2027 commence à être mise en œuvre. Elle préparera des conclusions du Conseil sur le sujet en tirant parti du 8^e rapport sur la politique de cohésion qui sera présenté par la Commission, et mettra plus particulièrement l'accent sur les défis territoriaux en matière d'innovation, de décarbonation, de connectivité, de cohésion sociale, de démocratie, de participation citoyenne, de bonne gouvernance et de respect des valeurs de l'Union dans les projets soutenus. En outre, la présidence organisera des échanges de vues sur un système de gestion et de mise en œuvre efficace et adapté de l'ensemble des fonds pour la période 2021-2027.

Dans le cadre de la réunion informelle des ministres qui aura lieu le 1^{er} mars 2022, la présidence souhaite promouvoir une vision européenne de long terme pour les zones rurales et tenir compte des défis rencontrés par les habitants qui vivent dans ces territoires tout comme dans les territoires en transition industrielle, les régions à très faible densité de population, les régions insulaires, transfrontalières et de montagne. Ces échanges s'inscriront notamment dans le cadre des discussions sur le 8^e rapport et sur la dimension infra-régionale de la politique de cohésion.

Elle accordera une importance particulière à la situation des régions ultrapériphériques, dont les spécificités sont reconnues par l'article 349 TFUE, et pour lesquelles une adaptation des normes européennes est rendue possible par ce même article. Elle s'engagera résolument pour que leurs caractéristiques et contraintes particulières soient pleinement prises en compte et pour que leur potentiel de développement soit stimulé. Elle préparera des conclusions à la suite de la présentation par la Commission de sa stratégie renouvelée.

Affaires étrangères

La présidence française veillera à renforcer la capacité de l'Union européenne à agir pour défendre ses valeurs et ses intérêts, à accroître sa résilience et son niveau de préparation face aux menaces et aux défis auxquels elle est confrontée, ainsi qu'à contribuer à la paix et à la sécurité au niveau mondial. Elle soutiendra l'action du haut-représentant de l'Union européenne pour les Affaires étrangères et la politique de sécurité, qui préside le Conseil des Affaires étrangères. Elle assurera, en coordination étroite avec le service européen pour l'action extérieure (SEAE) et la Commission, la bonne mise en œuvre des décisions prises par le Conseil européen et le Conseil.

Afrique

La présidence française contribuera, en étroite coopération avec le Président du Conseil européen, la Présidente de la Commission et le haut-représentant de l'Union européenne pour les Affaires étrangères et la politique de sécurité, à la refondation du partenariat entre l'Afrique et l'Union européenne, en vue du Sommet Union européenne-Union africaine qui se tiendra les 17 et 18 février 2022 à Bruxelles, avec l'objectif de mettre en place avec l'Afrique une alliance ambitieuse et tournée vers l'avenir, qui permette de bâtir un espace de solidarité, de sécurité, de prospérité durable et de stabilité.

Ce sommet devrait se concentrer sur la mise en valeur de projets ambitieux et structurants, appuyés par un paquet d'investissements Afrique-Europe, autour du triptyque prospérité, paix et sécurité, migrations et mobilité. En matière de prospérité, le Sommet pourrait se concentrer notamment sur la résilience sanitaire africaine y compris par la production locale de vaccins, la reprise économique, le développement d'infrastructures durables permettant les transitions énergétiques et numériques, le rôle des partenariats commerciaux euro-africains en appui de la résilience économique de l'Afrique, la sécurité alimentaire et nutritionnelle à travers une stratégie partenariale de développement des filières protéiques et de l'agroécologie en lien avec la grande muraille verte, ainsi que la formation et l'emploi de la jeunesse. En matière de paix et de sécurité, il pourrait mettre en place une coopération plus structurelle sur la gestion de crise et le soutien aux efforts des Africains sur leur continent. Enfin, il pourrait développer un cadre de mobilité renouvelé (étudiants, chercheurs, dispositifs de volontariat) et prendre en compte l'enjeu des migrations en combinant la réflexion sur les voies de migration légale et la lutte contre les migrations irrégulières. Dans la perspective de ce Sommet, la présidence organisera par ailleurs une conférence ministérielle sur **les nouveaux partenariats commerciaux entre l'Europe et l'Afrique**.

Indopacifique

À la suite de la communication présentée par la Commission et le haut-représentant en septembre, la présidence s'engagera pleinement dans la mise en œuvre de la stratégie européenne, soutenue par le Conseil européen des 21 et 22 octobre.

Elle organisera, avec le Haut-Représentant, un Forum ministériel le 22 février 2022, rassemblant les États membres, la Commission européenne et les pays partenaires de l'Indopacifique, portant plus spécifiquement sur les enjeux de sécurité et de défense, les enjeux numériques et de connectivité, dans le contexte de l'initiative relative au développement d'infrastructures dans le monde « Global Gateway » – et les enjeux globaux (santé mondiale, changement climatique, biodiversité et protection des océans notamment).

Relations avec les États-Unis

La présidence contribuera au renforcement des relations avec les États-Unis, notamment dans le cadre du Conseil de l'énergie et du Conseil Commerce et Technologies (CCT), dans le respect de l'autonomie de décision de l'Union européenne.

Elle appuiera l'approfondissement du dialogue avec les États-Unis en matière de politique étrangère, en particulier sur la Chine et l'Indopacifique.

Relations avec la Russie, la Chine et la Turquie

S'agissant de la Russie, la présidence continuera ainsi à appuyer les travaux du Conseil européen, dans le prolongement des orientations fixées les 24 et 25 juin 2021, en faveur d'une approche européenne unie, à long terme et stratégique fondée sur les cinq principes directeurs. Elle continuera à mettre en œuvre l'approche retenue à l'égard des relations UE-Chine. Elle assurera la mise en œuvre des orientations décidées par le Conseil européen s'agissant de la Turquie

Voisinage Sud

Un voisinage méridional plus durable, plus écologique, plus stable et plus prospère constitue une priorité stratégique commune et revêt un intérêt fondamental tant pour l'Union européenne que pour ses partenaires en vue de relever les défis communs et de tirer parti des possibilités communes au moyen d'une coopération accrue. Dans le prolongement des conclusions du Conseil européen et du Conseil, la présidence veillera à la mise en œuvre des différentes mesures et actions en vue d'un point d'étape sur le partenariat renouvelé avec le voisinage méridional et le nouveau programme sur la Méditerranée au printemps 2022.

Voisinage Oriental

La présidence française s'attachera à la mise en œuvre du Partenariat oriental dans le prolongement du Sommet du 15 décembre, et à renforcer la résilience, la stabilité, et la connectivité durable dans la région. Elle accompagnera l'engagement du Président du Conseil européen, du haut-représentant et de la Commission dans ce sens.

Balkans occidentaux

La présidence française organisera une conférence sur les Balkans occidentaux en juin 2022. Elle promouvra l'approfondissement de coopérations concrètes avec les Balkans occidentaux, en vue notamment de favoriser la coopération régionale et la stabilité de la région.

Développement et humanitaire

Développement

Le contexte de la pandémie de la Covid-19 a encore renforcé la nécessité de rendre l'action collective européenne plus stratégique, visible et influente, au service des priorités de politique étrangère de l'Union et de sa capacité d'action. L'émergence de l'approche « Équipe Europe », d'abord en réponse à la pandémie, puis comme modalité nouvelle d'action, et l'entrée en vigueur de l'instrument IVCDCI-Europe dans le monde (NDICI-Global Europe) constituent des évolutions importantes.

La présidence appuiera ces évolutions au service des intérêts et valeurs des Européens et d'une relation plus géopolitique avec nos pays partenaires, fondée sur la force financière et opérationnelle des politiques de coopération au développement de l'Union européenne et de ses États membres. Elle s'attachera à affirmer

l'Union européenne comme une puissance de développement en mettant l'accent sur **la concrétisation de l'offre européenne à travers ses financements et l'approche « Équipe Europe » avec les pays partenaires**. Le Sommet entre l'Union européenne et l'Union africaine pourra également illustrer cette démarche. C'est dans le même esprit que la présidence cherchera à faire progresser le débat sur **un partenariat renouvelé de l'Union avec les pays les moins avancés**, qui ont été durement marqués par la crise de la Covid-19, afin de soutenir les efforts de relance et l'atteinte des objectifs de développement durable de ces pays. Enfin, la présidence s'attachera à la finalisation de **l'accord post-Cotonou**, en vue de la mise en œuvre d'un partenariat modernisé entre l'UE et les États membres et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

Humanitaire

Alors que l'Union européenne et les États membres sont ensemble le plus grand bailleur humanitaire au monde, démonstration concrète et visible de la solidarité européenne, la présidence s'engagera avec la Commission en faveur de la promotion et du respect du droit international humanitaire, de la préservation de l'espace humanitaire et luttera contre l'impunité des auteurs d'attaques contre les travailleurs humanitaires. La présidence s'attachera également à une meilleure intégration de l'impact du changement climatique et de la dimension environnementale dans l'action humanitaire.

La présidence co-organisera avec la Commission **le premier Forum humanitaire européen**. Le Forum sera notamment une enceinte de promotion de l'Appel à l'action humanitaire, visant à mobiliser la communauté internationale en vue de mieux mettre en œuvre le droit international humanitaire.

Commerce

La présidence française cherchera à **renforcer la contribution de la politique commerciale à la prospérité et à la souveraineté européennes**, en s'appuyant sur la communication de la Commission du 18 février 2021 sur « Une politique commerciale ouverte, durable et assertive ».

Elle **soutiendra les initiatives de l'Union européenne pour défendre et réformer le système commercial multilatéral** afin de lui rendre sa pleine efficacité et de lui permettre de jouer tout son rôle dans la réponse. Avec la Commission, elle poursuivra à cet égard **la préparation de la 12^e conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)**, tout particulièrement le travail engagé sur **la réforme de l'organisation**, et appuiera les efforts européens pour une pleine intégration des enjeux de développement durable dans les règles de l'OMC, notamment s'agissant de l'accord sur l'encadrement des subventions à la pêche.

Elle s'efforcera de **mieux intégrer le développement durable et l'atteinte des objectifs du Pacte vert dans les priorités de politique commerciale**, en faisant avancer les discussions relatives à **la révision du règlement sur le système de préférences généralisées (SPG)**, en soutenant **la révision de l'approche sur le développement durable dans les accords commerciaux** engagée par la Commission européenne. Dans cette

perspective, l'instrument de **lutte contre la déforestation importée** ainsi que la future initiative sur **le devoir de vigilance des entreprises** dans leurs chaînes de valeur seront importants. Les travaux devront également se poursuivre sur les mesures visant à assurer que les produits importés soient soumis aux standards de production appliqués au sein de l'Union européenne, à chaque fois que cela est nécessaire, pour renforcer la protection de la santé et de l'environnement, dans le respect des règles de l'OMC (« mesures miroir »).

La présidence française fera progresser les négociations sur les instruments autonomes de l'Union européenne : le règlement relatif aux marchés publics internationaux et **le règlement sur la protection contre la coercition économique** des pays tiers, pour créer davantage d'opportunités pour l'économie européenne, mieux défendre les intérêts européens face aux pratiques déloyales ou coercitives d'États tiers et garantir une réciprocité dans les échanges. Elle organisera une conférence sur la contribution de la politique commerciale à l'autonomie stratégique européenne.

La présidence conduira aussi les travaux visant à protéger les Européens contre **les effets extraterritoriaux de certaines mesures** décidées par les tiers, à travers notamment le renforcement des outils européens, dont la révision du règlement de blocage.

La présidence contribuera aux travaux en matière de **politique de sécurité et de défense commune** et travaillera en vue de l'endossement par le Conseil européen des 24 et 25 mars 2022 de la Boussole stratégique européenne, sur la base du projet présenté par le haut-représentant. Ce document contribuera à renforcer le niveau d'ambition de l'Union en matière de sécurité et de défense, en particulier s'agissant de la gestion de crise, de la résilience, des capacités et des partenariats. Dans ce contexte, la présidence assurera la préparation de la position du Conseil sur les initiatives de la Commission, dans le cadre du paquet défense attendu début 2022 et appuiera les efforts du haut-représentant, de la Commission et des États membres pour mettre en œuvre la Boussole et les mesures concrètes qui l'accompagneront. Elle s'attachera à une revue régulière des engagements pris.

L'accès de l'Union européenne aux espaces stratégiques contestés constituera également une priorité. La présidence appuiera en particulier les efforts qui doivent être réalisés dans le domaine maritime, à travers l'extension début 2022 de l'application de la présence maritime coordonnée à une nouvelle zone dans l'Indopacifique et engagera, comme demandé par le Conseil, le travail d'actualisation de la stratégie de sûreté maritime de l'Union européenne pour l'adapter aux enjeux

actuels et à venir. Elle contribuera également aux travaux pour doter l'Union d'une stratégie spatiale en matière de sécurité et de défense ainsi qu'à la déclinaison de la feuille de route sur les technologies critiques et la réduction des dépendances stratégiques. Elle accompagnera la mise en œuvre de la Facilité européenne de paix et sa montée en puissance et la révision du Pacte en matière de politique de sécurité et de défense commune (PSDC) civile à horizon 2023.

Enfin, une défense européenne plus forte et plus opérationnelle, complémentaire avec l'OTAN, contribuera positivement à la sécurité mondiale et transatlantique. La présidence s'attachera à approfondir **les relations de l'Union européenne avec ses partenaires** dans le domaine de la sécurité et de la défense. Elle contribuera à la mise en œuvre des priorités 2022-2024 entre l'Union européenne et les Nations unies. Dans la perspective du Sommet de Madrid de l'Alliance, la présidence appuiera le renforcement de la coopération UE-OTAN, dans les domaines d'intérêt réciproques et selon les principes agréés. La présidence soutiendra la tenue d'une première session du dialogue entre l'Union européenne et les États-Unis sur les enjeux de défense et de sécurité et travaillera au renforcement des partenariats, notamment en Afrique et en Indopacifique.

**Affaires
économiques
et financières**

Les travaux de la présidence française se concentreront sur trois enjeux principaux : garantir la coordination des politiques économiques en sortie de crise pour permettre le plein succès du plan de relance européen, financer la croissance de demain et contribuer à la construction d'un capitalisme responsable, en orientant la finance au service de la double transition climatique et numérique tout en luttant contre la criminalité financière. Elle s'attachera à mener une réflexion commune sur un nouveau modèle européen de croissance et d'investissement et d'emploi à l'occasion d'une réunion informelle des chefs d'État et de Gouvernement les 10 et 11 mars.

Relance et croissance

La présidence veillera au **plein déploiement du plan de relance** dans les États membres, en s'assurant du décaissement rapide des fonds et en organisant le suivi et l'adoption des plans nationaux de relance et de résilience. La présidence française s'attachera à faire émerger **une stratégie coordonnée d'investissements et de réformes structurelles**, en particulier sur les investissements dans les secteurs d'avenir.

Elle poursuivra les échanges sur **la revue du cadre de gouvernance économique européenne**, qui comprend l'analyse des conséquences de la crise de la Covid-19 sur l'économie européenne et des défis auxquels elle est confrontée, les **règles budgétaires** ou encore **la procédure pour déséquilibres macroéconomiques**, avec pour objectif de ne pas fragiliser la croissance et de permettre les investissements dans les transitions verte et numérique nécessaires pour construire le modèle économique européen pour 2030. La consultation sur la gouvernance économique, relancée par la communication de la Commission du 19 octobre 2021, permettra de nourrir un débat sur les premiers enseignements que la Commission tire de sa consultation lors du Conseil (Affaires économiques et financières) de mars 2022. La présidence débutera également les discussions s'agissant de la révision ciblée du **règlement financier de l'Union**, afin de le mettre en pleine cohérence avec le cadre financier pluriannuel 2021-2027. Plus généralement, la présidence française promouvra les travaux sur **la budgétisation verte**.

Conformément à la feuille de route agréée entre les trois Institutions en décembre 2020, la présidence conduira les travaux sur la création de nouvelles ressources propres, orientée vers la transition climatique, sur la base des propositions présentées par la Commission en décembre 2021.

Financer la croissance de demain

La présidence contribuera à assurer **le financement d'une économie plus compétitive et innovante au service de la relance** et à accélérer les efforts pour développer la **souveraineté financière**. Elle poursuivra les négociations au Conseil sur **les réglementations prudentielles bancaires et en matière d'assurance** (Solvabilité II et Bâle III) avec l'objectif de garantir la résilience et la compétitivité des établissements financiers et préparera des conclusions dressant le bilan de la mise en œuvre de la communication de la Commission du 19 janvier 2021 « Système économique et financier européen : favoriser l'ouverture, la solidité et la résilience ».

La présidence s'engagera activement afin de **faire progresser l'Union des marchés de capitaux**, en se concentrant en particulier sur les négociations relatives à la mise en place d'un point d'accès unique pour les informations financières et non-financières, au cadre relatif aux fonds d'investissements à long-terme et à la révision de la directive sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs. La présidence agira en faveur de l'approfondissement de **l'Union bancaire**, sur la base des progrès attendus dans le cadre de l'Eurogroupe.

Construire un capitalisme responsable et durable

Les efforts de la présidence française se concentreront en premier lieu sur **les textes environnementaux** proposés par la Commission le 14 juillet dernier, en particulier **le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières**, qui permettra de conduire cette transition pour l'ensemble des industries européennes tout en préservant la compétitivité de l'Union.

La présidence sera attachée à la mise en place d'une fiscalité plus juste et efficace. Elle fera progresser les travaux sur la proposition présentée par la Commission en décembre 2021, transposant au niveau européen **l'accord sur le pilier II** trouvé dans le cadre de l'OCDE le 8 octobre dernier, visant une mise en œuvre dès le 1^{er} janvier 2023. Les travaux sur la proposition de **directive relative à la fiscalité de l'énergie** seront également poursuivis et un premier bilan de la réforme du 1^{er} juillet 2021 relative aux règles de **la TVA en matière de commerce électronique** sera préparé, afin de réfléchir aux suites à lui donner dans la perspective de la proposition que la Commission a prévu de formuler au second semestre 2022. Enfin, la présidence engagera les travaux sur les futures initiatives destinées à renforcer la coopération administrative entre les États membres et la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale.

La présidence s'attachera à développer la finance durable au service de la transition climatique et à **faire de l'Europe un chef de file en matière de finance durable**, ce qui passe notamment par de nouveaux progrès en matière de finance verte, tels que l'adoption du standard pour les obligations vertes. Les sujets de finance verte, de transition industrielle, de budgétisation verte, de verdissement des politiques de soutien public à l'export seront évoqués lors d'une conférence ministérielle en mars.

Elle accordera une attention prioritaire aux travaux sur la proposition de directive sur **la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD)**, qui permettra d'accroître la transparence des entreprises sur les aspects environnementaux, sociaux et relatifs aux droits fondamentaux et à l'anti-corruption. Un calendrier de mise en œuvre ambitieux permettrait à l'Union de jouer un rôle de précurseur dans un contexte de forte concurrence normative.

Une priorité importante sera accordée à la **protection des transactions financières contre les menaces cyber et criminelles**. La présidence fera ainsi progresser autant que possible les travaux relatifs à la régulation de la finance numérique (règlement relatif aux marchés de crypto-actifs – MICA – et règlement sur la résilience opérationnelle du secteur financier – DORA –) et à la **lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme** (mise en place d’une Autorité européenne de supervision, révision des règles concernant les transferts de fonds afin de garantir la traçabilité des crypto-actifs, renforcement des obligations de vigilance des personnes exposées, harmonisation des obligations de contrôle interne, etc.). Elle consacrera une conférence ministérielle à la souveraineté face à la criminalité financière le 21 janvier 2022.

Justice et affaires intérieures

La présidence française se mobilisera pour faire avancer la réforme de l'espace Schengen, poursuivra les travaux en matière d'asile et de migrations, et travaillera au renforcement de la sécurité des Européens par l'approfondissement de la coopération policière et de la coordination européenne en matière de protection civile. En outre, la présidence française mettra l'accent sur la lutte contre toutes les formes de haine et de discrimination. Elle se mobilisera enfin sur les différents chantiers permettant d'adapter la coopération judiciaire à l'ère numérique, y compris en matière d'accès à la preuve électronique.

Réforme de l'espace Schengen

La priorité sera accordée au meilleur fonctionnement de **l'espace Schengen**.

La présidence française s'attachera à ce que la réforme de notre espace de libre circulation introduise des mécanismes efficaces de protection des frontières extérieures de l'Union, tire les leçons de la crise de la Covid-19 et apporte, dans le respect de nos principes, des réponses aux manœuvres d'instrumentalisation des flux migratoires par certains pays tiers. Elle examinera les moyens de renforcer les modalités de coopération pour soutenir les États membres confrontés à des défis spécifiques aux frontières extérieures de l'UE, y compris en ce qui concerne les garde-frontières et la surveillance aérienne. La réforme doit également permettre de prévenir les flux migratoires irréguliers au sein de l'espace Schengen. En parallèle, elle veillera à la bonne mise en œuvre des décisions déjà prises, par exemple dans le domaine des systèmes d'information européens et de leur interopérabilité.

L'amélioration de **la gouvernance de notre espace commun constitue également un volet important de la réforme de l'espace Schengen**. La présidence s'attachera à renforcer le rôle de pilotage politique du Conseil. La révision en cours du règlement relatif aux « évaluations Schengen », que la présidence s'efforcera de finaliser, est un élément important de ce point de vue. Elle permettra de réaliser les évaluations de manière plus simple, réactive et donc efficace, ainsi que de mieux garantir que des réponses rapides soient apportées en cas de défaillance sérieuse.

Poursuite des travaux en matière d'asile et de migration

La présidence s'attachera à favoriser une réponse européenne aux défis auxquels l'Union européenne est confrontée en matière de migration et d'asile. En s'appuyant sur le Pacte sur la migration et l'asile proposé par la Commission européenne, des solutions aux problèmes les plus urgents devront être définies tout en construisant la confiance nécessaire.

En particulier, la présidence s'efforcera de développer **la dimension externe des politiques migratoires**, conformément aux conclusions des Conseils européens de juin, d'octobre et de décembre 2021. Il s'agira de renforcer la coopération avec les principaux pays tiers d'origine ou de transit, sur la base de plans d'action prévoyant des objectifs clairs et des actions concrètes, appuyés sur les instruments et leviers à disposition, y compris financiers ou en matière de politique de visas. Ces actions doivent contribuer à la prévention des départs irréguliers, à l'amélioration de l'efficacité en matière de retour et au renforcement des capacités des pays tiers à gérer efficacement les flux migratoires et à lutter contre les trafics. Pour cela, la présidence portera la mise en place d'une structure opérationnelle visant à assurer un pilotage et une coordination efficaces.

S'agissant de **la dimension interne**, la présidence proposera d'avancer selon une approche graduelle. Elle veillera à ce que chaque étape comporte un équilibre satisfaisant entre la protection des frontières extérieures, la responsabilité et la solidarité. Dans ce cadre, la présidence poursuivra la négociation sur les textes législatifs correspondants. La présidence s'efforcera donc aussi d'identifier les mesures de soutien pouvant être apportées aux États membres qui assurent la protection des frontières extérieures, ainsi que les moyens d'une politique européenne unifiée en matière de retours, également en soutien de l'action des États membres.

L'entrée en fonction de **la nouvelle Agence européenne de l'asile**, en janvier 2022, marquera également une étape importante dans la politique européenne de l'asile. La présidence encouragera les travaux de l'Agence en faveur du rapprochement des pratiques nationales en matière d'asile, d'échange d'informations entre les autorités nationales et de meilleur traitement des demandes d'asile multiples, pour garantir la meilleure application de l'acquis européen et prévenir les mouvements migratoires secondaires.

Sécurité des citoyens européens

La présidence française œuvrera en faveur du **renforcement de la coopération policière** au sein de l'Union européenne dans l'objectif de garantir un niveau élevé de sécurité aux citoyens européens, notamment par la poursuite de la mise en œuvre de l'interopérabilité des systèmes d'information européens. Elle s'engagera afin de faire aboutir les négociations avec le Parlement européen sur **la révision du règlement d'Europol**, acteur européen indispensable de la lutte contre la criminalité organisée et le terrorisme, et entamera les discussions sur le volet « coopération policière » de la réforme Schengen, avec la révision du **règlement « Prüm »**, qui permettra d'améliorer sensiblement l'échange d'informations entre polices européennes en matière d'enquête, avec la directive sur les échanges d'information, et avec la recommandation pour un code de coopération policière.

La présidence poursuivra également les efforts engagés dans le domaine de **la lutte contre le terrorisme et la radicalisation**. Les mesures permettant de sécuriser le territoire européen, face à la menace posée par le retour de combattants terroristes étrangers et l'évolution de la situation en Afghanistan, seront examinées ainsi que la manière de prévenir les actes terroristes au sein de l'espace Schengen. Par ailleurs, la présidence accompagnera les réflexions en cours sur le projet d'un pôle de connaissances

européen sur la prévention de la radicalisation. Elle souhaite également lutter contre les comportements des individus et entités qui, par leurs discours et leurs actions, contribuent à la radicalisation et au passage à l'acte violent.

Afin de renforcer les outils juridiques de **lutte contre la pédo-criminalité en ligne**, elle mènera les négociations sur **la proposition à venir de la Commission sur la prévention et la lutte contre les abus sexuels sur mineurs**.

La présidence conduira les trilogues avec le Parlement européen sur la résilience des entités critiques visant à protéger les infrastructures sensibles, parallèlement aux travaux de refonte de la Directive NIS sur la protection des infrastructures numériques.

Enfin, elle veillera à renforcer **la lutte contre les trafics de stupéfiants**, en traitant cette question dans sa double dimension sécuritaire et sanitaire. La révision du mandat de l'Observatoire des drogues et des toxicomanies devra contribuer à ce renforcement.

Protection civile

La présidence portera l'ambition d'**une réponse européenne forte en matière de protection civile**, dans le prolongement de la révision récente du mécanisme de protection civile de l'Union. Elle s'attachera en particulier à faire émerger une vision commune des risques et besoins capacitaires à l'horizon 2030 ainsi qu'à favoriser le développement des pôles d'excellence de l'Union, dont celui de Nîmes peut constituer un exemple.

Préserver les valeurs de l'Union européenne et adapter la coopération judiciaire aux défis du numérique

La présidence française entend porter **les valeurs de tolérance**, qui sont au fondement de la construction européenne, en mettant l'accent sur **la lutte contre la haine et toutes les formes de discrimination**. Dans cette perspective, la présidence soutiendra la proposition de la Commission visant à étendre **la liste des infractions visées à l'article 83 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux crimes et discours de haine**.

Avec le même objectif, la présidence préparera des **conclusions du Conseil sur la lutte contre le racisme et l'antisémitisme** afin de donner suite à la stratégie de la Commission européenne sur la lutte contre l'antisémitisme et de soutien à la vie juive. Elle fera également progresser les travaux sur la proposition à venir de la Commission européenne sur **la prévention et la lutte contre les violences contre les femmes et les violences domestiques**. Elle continuera en outre à promouvoir la convention d'Istanbul qui demeure une référence à l'échelle internationale en la matière.

La présidence s'attachera également à promouvoir **la protection des droits des victimes d'infractions pénales** au sein de l'Union. Un colloque sur cette question sera organisé en mars 2022. Concernant la protection des enfants, la présidence française entend aussi relancer les travaux sur les alertes enlèvements, afin de mieux coordonner les réactions entre États membres en cas de disparition soudaine d'un enfant.

La protection de l'environnement sera également au cœur des travaux de la présidence française dans le domaine de la justice. Dans ce combat essentiel pour les générations à venir, elle souhaite faire progresser les négociations sur la proposition de révision de la directive de 2008 sur la protection de l'environnement par le droit pénal.

La présidence souhaite faire avancer les travaux sur **la numérisation des procédures judiciaires**, qui est un facteur clé de l'efficacité des systèmes judiciaires.

Elle cherchera à faire aboutir les négociations avec le Parlement européen sur les propositions de règlement et de directive relatifs à **l'accès à la preuve électronique**, dans le respect des droits fondamentaux et en mettant en place des procédures permettant de garantir aux autorités judiciaires des États membres de l'Union un accès rapide aux preuves électroniques, souvent déterminantes dans les enquêtes pénales. La présidence portera une attention particulière à la proposition de **règlement sur les échanges d'informations en matière de terrorisme**, qui répond à un besoin opérationnel identifié, ainsi que sur la mise en place d'**une plateforme commune destinée aux équipes communes d'enquête**.

La présidence poursuivra les travaux de renforcement de la coopération judiciaire en matière civile au sein de l'Union et au-delà, en suivant avec une attention particulière les travaux en cours au sein de la Conférence de La Haye de droit international privé et de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international.

Emploi, politique sociale, santé et consommateurs

La présidence française aura pour priorité de consolider l'Europe de la santé en favorisant **la réactivité**, **la coordination** et **la solidarité**. La pandémie de la Covid-19 a mis en lumière la nécessité de rendre plus efficaces les dispositifs de préparation, d'anticipation et de réponse en matière sanitaire. Elle a également mis en exergue la nécessité d'un renforcement des chaînes d'approvisionnement en produits de santé. Enfin, notre interdépendance sanitaire tant au sein de l'Union qu'avec le reste du monde a révélé l'importance du principe de solidarité dans la gestion de l'épidémie, afin de permettre un accès rapide aux contre-mesures médicales pour tous. La présidence française poursuivra le débat engagé par les présidences précédentes sur l'approfondissement de l'Europe de la santé pour viser l'émergence d'une véritable Union de la santé publique.

L'achèvement des négociations du paquet législatif « **Construire une Union européenne de la santé** », notamment des trilogues sur la proposition de règlement relatif aux menaces transfrontières graves pour la santé, poursuivra ces objectifs. Ce paquet législatif promeut en effet la création d'une Europe de la santé qui repose sur la capacité à affronter les pandémies futures de manière solidaire, sur une meilleure coordination des actions de promotion de la santé et de prévention et sur le renforcement du système européen de sécurité sanitaire. À cet égard, une conférence ministérielle sur la résilience des systèmes de santé sera organisée en janvier pour analyser

notamment l'impact de la crise de la Covid-19 sur les systèmes de santé et l'offre de soins.

Dans la continuité des efforts déjà réalisés pour renforcer le mandat et les moyens des principales agences européennes dans le domaine de la santé, la présidence soutiendra la mise en place de **l'Autorité européenne de préparation et de réaction en cas d'urgence sanitaire** (HERA).

La présidence aura aussi à cœur de renforcer la **souveraineté sanitaire européenne** en promouvant une stratégie industrielle en matière de santé. Dans cet esprit, elle soutiendra l'objectif d'un projet important d'intérêt européen commun en santé (PIIEC), afin de renforcer la politique industrielle de santé et le positionnement stratégique de l'Union dans ce secteur en favorisant l'innovation dans les différents segments des industries de santé. Ces initiatives seront valorisées dans le cadre d'une conférence ministérielle sur le renforcement de la souveraineté et de la compétitivité de l'Union européenne par la construction d'une politique industrielle commune en santé.

La présidence entamera les négociations sur la révision des **directives sur la qualité et la sécurité du sang humain et sur la sécurité et la qualité des tissus et cellules humains**, afin de permettre une adaptation plus souple aux évolutions scientifiques et technologiques et de tenir compte des enseignements tirés de la pandémie.

Le développement du **numérique en santé** sera un axe de travail central de la présidence française. Elle ouvrira les négociations sur la proposition de la Commission relative à l'espace européen des données de santé. Cette initiative devra garantir l'équilibre entre la facilitation de l'interopérabilité entre les systèmes de santé européens, d'une part, avec l'objectif d'améliorer la continuité des soins notamment dans le contexte transfrontalier, et le respect de normes éthiques exigeantes protégeant ces données sensibles, d'autre part. Une conférence ministérielle sera organisée le 2 février sur les thématiques de citoyenneté, d'éthique et de données de santé.

La présidence française œuvrera enfin pour le renforcement des actions de l'Union européenne dans le champ de la santé, y compris de ses contributions pour **la santé mondiale**, en lien avec les autres instances internationales. Elle suivra les travaux relatifs à la mise en place d'un traité international pour lutter contre les pandémies. Elle intensifiera notamment les travaux sur la prévention et la lutte contre le cancer, sur l'antibiorésistance, sur la santé mentale des jeunes publics vulnérables, qui fera l'objet d'une conférence ministérielle le 7 mars, et préparera également la révision de la législation pharmaceutique lors d'une conférence ministérielle sur les maladies rares le 28 février. Elle consacrera également une conférence ministérielle à la résilience des systèmes de santé au service de la coopération à l'échelle européenne le 18 janvier.

Emploi, affaires sociales et égalité

La présidence française poursuivra le renforcement de **l'Europe sociale** dans le prolongement du Socle européen des droits sociaux proclamé le 17 novembre 2017 au Sommet social de Göteborg et des engagements pris lors du Sommet social de Porto des 7 et 8 mai 2021. Les mesures prévues dans le plan d'action pour la mise en œuvre du Socle, présenté par la Commission le 4 mars 2021, contribueront à l'atteinte des objectifs chiffrés fixés à l'horizon 2030.

La présidence française conduira les négociations avec le Parlement européen concernant la proposition de directive relative à des **salaires minimaux adéquats dans l'Union**. Elle débutera également les discussions sur la proposition de directive relative à l'amélioration des **conditions de travail des travailleurs de plateformes**.

La présidence inscrira au cœur de ses priorités l'accompagnement des grandes transitions économiques, afin de soutenir l'emploi dans la relance européenne. Elle travaillera à l'adoption par le Conseil des recommandations sur **les comptes individuels de formation** et sur **l'impact social et sur le marché du travail de la transition climatique**. Ces thèmes seront mis à l'agenda du Conseil informel qui se tiendra à Bordeaux le 15 février 2022. Une conférence ministérielle sur l'économie sociale et solidaire sera par ailleurs organisée les 17 et 18 février, en partenariat avec le Comité économique et social européen (CESE).

La présidence française portera dans ce cadre une attention particulière aux enjeux de formation tout au long de la vie, de transitions professionnelles et de dialogue social, notamment à l'occasion du Sommet social tripartite, pour accompagner les mutations liées aux transitions numérique et climatique.

La stratégie de l'UE pour l'égalité entre les hommes et les femmes présentée par la Commission en mars 2020 définit un ensemble d'actions-clés pour mettre fin à la violence et aux stéréotypes sexistes, garantir une égalité des chances sur le marché du travail, y compris l'égalité salariale, et parvenir à un équilibre entre les femmes et les hommes dans la prise de décision. Au carrefour de plusieurs initiatives législatives, la présidence portera une attention particulière à **l'autonomisation** économique des femmes et à la réalisation effective de l'égalité de genre, dans le cadre d'une conférence ministérielle le 31 janvier.

Dans un contexte d'écart salariaux persistants entre les femmes et les hommes dans l'Union, la présidence fera progresser les négociations dans le cadre des trilogues sur la proposition de directive visant à renforcer **l'application du principe de l'égalité des rémunérations entre hommes et femmes** pour un même travail ou un travail de même valeur par la transparence des rémunérations et les mécanismes d'exécution afin de renforcer l'accès à l'information sur les salaires. La présidence s'attachera

à faire progresser les discussions sur la proposition de directive relative à un meilleur équilibre hommes-femmes dans **les conseils d'administration**.

Dans le cadre du suivi par l'Union européenne de la mise en œuvre de la plateforme d'action de Pékin, la présidence française proposera au Conseil des conclusions relatives aux violences fondées sur le genre.

En matière d'inclusion sociale, la présidence française entend promouvoir l'action de l'Union sur la prise en compte des droits fondamentaux et la lutte contre l'exclusion sociale et économique des personnes vulnérables. Dans le cadre de la stratégie européenne en faveur des personnes handicapées 2021-2030, la présidence proposera, à l'occasion d'une conférence ministérielle organisée début mars, une réflexion sur les moyens d'action pour renforcer **la participation socio-économique et l'accès aux droits des personnes en situation de handicap**. Cette conférence permettra notamment de faire un point d'étape sur le paquet emploi visant à définir des objectifs en matière d'emploi des personnes en situation de handicap, mais également de partager les enjeux liés à la recherche européenne sur l'autisme.

La présidence française est convaincue que les politiques sociales doivent traiter tous les âges de la vie. Elle encouragera les échanges sur l'accès des enfants aux services essentiels, principe inscrit dans la recommandation du Conseil établissant **la garantie européenne pour l'enfance**, sur la santé mentale des jeunes vulnérables et sur la prévention de la perte d'autonomie, qui feront l'objet de conférences ministérielles.

Enfin, dans la perspective d'une éradication du sans-abrisme d'ici 2030, la présidence entend donner un nouvel élan à cette politique via la Plateforme européenne de lutte contre le sans-abrisme et la politique du « Logement d'abord ».

Compétitivité

Le renforcement de l'autonomie stratégique de l'Union sera au cœur des travaux de la présidence française. Elle se donne pour objectif d'œuvrer à la promotion d'une **Europe de la connaissance et de l'industrie plus souveraine, plus innovante et qui progresse sur la voie de la transition numérique et écologique.** À ce titre, le paquet dit « Ajustement à l'objectif 55 % », priorité pour la présidence française dans les formations du Conseil au sein desquelles il est discuté, comprend également des enjeux industriels majeurs, dont la décarbonation de certaines industries ou le développement de nouvelles filières clés.

Marché intérieur et industrie

Alors que l'année 2022 sera l'occasion de célébrer les 30 ans du marché intérieur, la présidence française sera attachée à un approfondissement du marché intérieur qui intègre pleinement l'objectif de convergence fiscale et sociale et qui permette de contribuer à la double transition, verte et numérique de l'Union européenne.

La présidence française poursuivra les efforts déjà fournis pour supprimer l'ensemble des barrières injustifiées sur le marché intérieur dans tous les domaines : produits, services et capitaux. Elle pourra s'appuyer sur l'état des lieux réalisé par la Commission dans son **deuxième rapport annuel sur le marché intérieur** afin de poursuivre les travaux vers une meilleure application des règles. Afin de tenir compte des leçons de la crise de la Covid-19, la présidence française débutera les travaux sur la proposition de la Commission visant à créer **un instrument d'urgence pour le marché intérieur**.

La présidence française fera de la réforme de l'espace numérique une priorité. En matière de régulation des contenus, elle fera avancer aussi loin que possible les négociations avec le Parlement européen sur **la loi sur les services numériques (DSA)**, qui permettra d'instaurer un cadre juridique ambitieux, efficace et proportionné applicable à la modération des contenus par les plateformes numériques et au

renforcement des obligations des places de marché en ligne. En matière de régulation économique des grandes plateformes, la présidence œuvrera à l'avancée des négociations sur **la loi sur les marchés numériques (DMA)**, afin de doter l'Union européenne d'un instrument de régulation ex ante dédié aux grandes plateformes numériques (ou contrôleurs d'accès) visant à assurer la contestabilité et l'équité des marchés numériques.

La présidence mettra également l'accent sur les initiatives visant à donner aux citoyens et aux entreprises les moyens de participer à l'effort environnemental et climatique. En particulier, la présidence appuiera **le renforcement de l'information des consommateurs sur les caractéristiques environnementales des produits** qu'ils achètent et leur protection face à certaines pratiques commerciales déloyales telles que l'obsolescence programmée, sur la base de la proposition législative qui sera présentée par la Commission. Le renforcement de la contribution des marchés publics à la transformation numérique et environnementale sera également un axe de travail de la présidence française.

Afin que le marché intérieur continue à protéger les consommateurs, la présidence fera avancer les discussions sur **la modernisation de la directive sur la sécurité générale des produits**, qui permettra d'assurer

une plus grande unicité du cadre de la surveillance de marché des produits, en adaptant les exigences de sécurité des produits au regard des nouvelles technologies et des nouveaux risques et en faisant converger les obligations qui en résultent pour les opérateurs économiques. Elle poursuivra également les travaux sur **la révision de la directive concernant les contrats de crédit aux consommateurs**, afin d'adapter la législation européenne aux changements de pratique observés avec l'essor du numérique ou la crise de la Covid-19, et débutera les discussions sur **la révision de la directive sur la commercialisation à distance des services financiers auprès des consommateurs**, à la lumière des innovations technologiques et en tenant compte des réglementations sectorielles postérieures. Une conférence ministérielle sur la protection des consommateurs sera co-organisée avec la Commission à Strasbourg les 10 et 11 février.

Le cadre réglementaire européen est essentiel au développement de l'industrie européenne. **La stratégie de normalisation** de la Commission permettra de contribuer à cet objectif. La présidence poursuivra les travaux sur les différents dossiers qui contribueront à un cadre harmonisé au sein du marché intérieur, tout en assurant un niveau élevé de protection des consommateurs, en particulier la proposition relative à **un chargeur universel**, qui permettra

de simplifier le quotidien des utilisateurs et de répondre à un objectif environnemental. La présidence poursuivra également la négociation du règlement sur **les machines** et débutera les travaux sur la révision du règlement établissant des conditions harmonisées de commercialisation pour **les produits de construction** et la proposition de règlement visant à offrir un cadre harmonisé pour l'accès **aux données des véhicules**. Enfin, la présidence se penchera également sur l'établissement d'**une nouvelle norme européenne d'émission de tous les polluants, sauf le CO₂, en vue de la mise sur le marché des véhicules neufs (EURO 7)**.

S'appuyant sur **les atouts industriels** de l'Europe dans le contexte mondial, la présidence poursuivra les travaux lancés par la Commission dans le cadre de la Stratégie industrielle actualisée publiée en mai 2021, et s'attachera à transformer cette stratégie en résultats concrets au service de l'autonomie stratégique de l'Union. Elle cherchera ainsi à renforcer la résilience des écosystèmes industriels européens, à accompagner leur transition verte et numérique et à garantir une meilleure gestion de nos dépendances, en particulier *via* le développement de nouvelles capacités de production européennes.

La présidence s'attachera à lancer et accélérer les coopérations industrielles concrètes facilitées par l'instrument des **projets importants d'intérêt européen**

commun (PIIEC), afin de structurer à l'échelle européenne des chaînes de valeur, secteurs et technologies clés, dans le domaine de la santé, de l'hydrogène, de l'électronique ou du *cloud*. En outre, la présidence veillera à la bonne prise en compte des autres dispositifs existants à l'échelle européenne, comme par exemple **les alliances industrielles** ou encore **les entreprises communes d'Horizon Europe**, qui permettent de développer des partenariats publics-privés, dont l'abondement public est financé directement par le budget de l'Union, sur des enjeux de recherche stratégique. La présidence débutera les travaux sur la proposition de **législation relative aux puces électroniques** dès sa publication par la Commission. Elle poursuivra le renforcement de l'arsenal juridique européen en matière de lutte contre les pratiques déloyales, en faisant avancer les discussions initiées sur **la proposition de règlement relatif aux subventions étrangères faussant le marché intérieur**.

Dans le domaine de la propriété industrielle, la présidence entamera les travaux sur la proposition de la Commission relative aux **dessins et modèles**, afin de moderniser le système et d'améliorer son attractivité, notamment à l'égard des PME. Elle mettra aussi l'accent sur la mise en place d'**un cadre renforcé de protection européen pour les indications géographiques**, qui permettra de mettre fin à la fragmentation du cadre réglementaire, de mettre l'Union en conformité avec ses obligations internationales et d'obtenir à terme de nos partenaires commerciaux qu'ils protègent les indications géographiques non agricoles européennes. Enfin, la présidence accompagnera la mise en

place de **la Juridiction unifiée du brevet (JUB)**, qui répond à une attente forte des entreprises européennes.

Dans le domaine de la propriété littéraire et artistique, la présidence française engagera une réflexion sur l'effectivité du droit d'auteur dans un environnement mondialisé, face aux pratiques de contournement de certains acteurs (clauses de buy out, etc.), ainsi que sur la défense de la compétitivité de ses créateurs et de ses industries culturelles dans cet environnement. Elle accompagnera également les initiatives de la Commission en matière de lutte contre le piratage des événements sportifs et, plus largement, de la diffusion live des contenus culturels.

La présidence sera également attentive à la relance du secteur du tourisme et au renforcement de sa résilience face aux crises futures, dans le contexte de la publication de **la feuille de route pour la transition du tourisme** par la Commission. Une réunion informelle des ministres du Tourisme sera organisée les 26 et 27 janvier afin d'évoquer les pistes permettant de faire de l'Europe la destination mondiale du tourisme durable et de promouvoir un tourisme des Européens en Europe. La présidence débutera également les discussions sur **la proposition relative aux locations de court séjour**.

Convaincue de l'importance d'**une législation européenne de qualité**, la présidence poursuivra les efforts visant à éviter la réglementation excessive et les lourdeurs administratives pour les citoyens, les administrations et les entreprises, en particulier les petites et moyennes entreprises.

Recherche et innovation

En matière d'**enseignement supérieur, de recherche et d'innovation**, la présidence poursuivra trois objectifs :

➤ promouvoir *via* des synergies entre enseignement supérieur, recherche, innovation et services à la société, **une politique européenne de la connaissance au service de la relance** ;

➤ structurer **la dimension internationale des politiques européennes** en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation au service de la puissance européenne dans le monde, renforcer l'attractivité de l'Europe de la recherche au travers de l'attractivité des carrières et l'émergence des grands sites universitaires européens ;

➤ développer **le sentiment d'appartenance européen**, notamment auprès de la jeunesse.

La présidence continuera à promouvoir les synergies possibles entre l'enseignement supérieur, la recherche, l'innovation et les services à la société, afin de participer à la relance de l'Union européenne, à travers la mise en œuvre des actions de l'agenda politique de **l'espace européen de la recherche** renouvelé. La présidence soutiendra également la construction d'un véritable **espace européen de l'innovation**. Le Conseil européen de l'innovation (EIC) vise à faire de l'Union une pionnière en matière d'innovation de rupture, en combinant la recherche sur des technologies émergentes, un projet pilote d'accélérateur et un fonds dédié afin de stimuler le développement des TPE-PME et de

start-ups innovantes. Une conférence sur l'Europe de l'innovation sera organisée le 11 mai.

Les synergies entre la recherche et la politique d'enseignement supérieur doivent faire l'objet d'une attention particulière dans le contexte de la nouvelle stratégie européenne pour les universités qui devrait être présentée par la Commission en janvier 2022.

S'inscrivant dans le renforcement d'une Europe de l'excellence et ouverte, la présidence poursuivra le déploiement du programme Horizon Europe. **Les missions d'Horizon Europe** contribueront à l'amélioration de la vie quotidienne des citoyens et à relever les grands défis. La présidence assurera le suivi de l'approche innovante proposée par la Commission pour cinq missions sur les villes, les océans, les sols, l'adaptation au changement climatique et le cancer, qui permettront d'apporter des réponses concrètes aux défis auxquels sont confrontés les citoyens européens. Elle veillera notamment à une bonne articulation des échelles européenne, nationale et locale, condition indispensable pour la réussite des missions, ainsi qu'aux synergies entre les programmes de financement. Une conférence ministérielle sur l'engagement citoyen dans les missions d'Horizon Europe sera organisée fin mars à Paris et des conclusions du Conseil seront proposées.

L'engagement des acteurs privés et publics dans le cadre des **partenariats**, qui ont fait leurs preuves pour contribuer au développement et à l'innovation, font l'objet d'une approche renouvelée dans Horizon Europe. La présidence s'efforcera de promouvoir le lancement des partenariats qui débiteront au premier semestre.

Convaincue de l'intérêt de la **coopération internationale en matière de recherche et d'innovation**, la présidence cherchera à promouvoir des collaborations équilibrées avec les pays tiers. Elle mettra l'accent sur le nécessaire respect des valeurs et des intérêts de l'Union, ainsi que le besoin de standards globaux, notamment dans le domaine de la propriété intellectuelle, afin d'affirmer le rôle moteur de l'Union en tant qu'initiatrice de normes mondiales. Une conférence sur ce thème sera organisée à Marseille les 8 et 9 mars.

La présidence soutiendra et prolongera les actions initiées au profit du maintien et du développement des compétences dans le domaine du nucléaire, en particulier dans le cadre du programme de recherche Euratom, afin de maintenir une dynamique de progrès et de promotion de l'expertise européenne et des métiers dans cette filière. Le rôle joué par le Centre Commun de Recherche et les infrastructures de recherche pourra à ce titre être particulièrement souligné.

La présidence sera l'occasion de faire progresser la politique spatiale de l'Union européenne, qui s'est dotée au fil des années d'un programme spatial spécifique et de plusieurs projets (Galileo, Copernicus) devenus des références mondiales. Sous l'impulsion de la présidence française, l'Union poursuivra le développement de ces initiatives dont les retombées favorisent l'innovation et l'autonomie stratégique européenne, ainsi que la consolidation de sa position dans la compétition internationale.

La présidence travaillera avec ses partenaires à la définition des contours du projet de **constellation de connectivité sécurisée** proposé par la Commission en vue du déploiement d'une nouvelle infrastructure sécurisée de satellites de communication. Elle œuvrera également au développement d'une vision commune au sein de l'Union en matière de **gestion du trafic spatial**.

La présidence lancera une réflexion sur **l'avenir de Copernicus** et les évolutions stratégiques et environnementales qui façonneront les choix techniques et opérationnels nécessaires pour rester efficace d'ici à 2035.

La réunion informelle des ministres de l'espace et le colloque Copernicus, organisés à Toulouse le 16 février, seront l'occasion d'aborder ces enjeux.

Transports, télécommunications et énergie

Numérique

La présidence française se donnera pour objectif de faire progresser un certain nombre de dossiers stratégiques au service de **la souveraineté numérique européenne** en matière de **protection des données**, de **développement de l'intelligence artificielle**, de **sécurité et de renforcement des réseaux et infrastructures pour une résilience accrue**. Elle encouragera aussi la mise en place d'un cadre horizontal facilitant l'accès à des données de qualité, leur stockage ainsi que leur partage en toute sécurité.

Le renforcement de la cybersécurité sera un axe de travail prioritaire de la présidence. La crise sanitaire causée par la pandémie de la Covid-19, en obligeant les Européens à adapter leurs modes de travail et de communication, a mis en exergue notre dépendance aux réseaux et dès lors l'importance de renforcer la résilience de l'Union en matière cyber. À ce titre, la présidence française s'efforcera de faire progresser les négociations sur la révision de la directive Network and Information System Security (NIS).

La présidence fera aussi du développement de **l'intelligence artificielle** digne de confiance et au service de l'humain l'une de ses priorités. Elle poursuivra l'examen du règlement sur ce sujet, dans une volonté d'instaurer un cadre réglementaire équilibré, à même de permettre l'essor de l'innovation tout en garantissant une protection adéquate des droits fondamentaux. Cette initiative représente une opportunité importante en vue de doter l'Union d'un cadre innovant, propice au développement d'un écosystème et de solutions européennes compétitifs, et capable de servir de référence au niveau mondial.

La présidence s'emploiera à **développer un cadre juridique équilibré, cohérent et sécurisé** conciliant préservation des droits des citoyens, protection des intérêts de l'Union et de ses États membres et développement d'usages et de services innovants par les entreprises et les autorités publiques. Elle poursuivra les travaux sur le règlement relatif à la vie privée et la protection des données à caractère personnel dans les communications électroniques dit « *ePrivacy* », qui précise et complète le règlement général sur la protection des données tout en protégeant les libertés et droits des personnes physiques et morales en ce qui concerne la fourniture et l'utilisation de services de communications électroniques. Le partage et le recours au traitement massif des données sont des leviers de croissance, d'innovation et de compétitivité pour nos entreprises et centres de recherche, mais également de pilotage des politiques publiques pour l'administration et les collectivités. La présidence débutera les travaux sur la loi sur les données, qui contribuera, avec le règlement sur la gouvernance des données déjà adopté, à créer un cadre juridique de confiance et propice aux échanges de données tout en sécurisant les mécanismes de partage.

Afin d'apporter des résultats concrets pour les citoyens européens, la présidence poursuivra les travaux sur la création d'**une identité numérique européenne**, afin de promouvoir des identités numériques fiables pour tous les Européens, et initiera les travaux sur **la révision de la directive relative au coût du déploiement des réseaux de haut débit**, qui permettra d'accélérer le déploiement des réseaux à très haut débit, si cette dernière est publiée au premier semestre 2022.

La transition numérique de l'Europe est un pilier de la relance et constitue un élément essentiel du renforcement de notre souveraineté, à travers un financement de la recherche et de l'innovation à un niveau suffisant dans les technologies numériques clés (intelligence artificielle, *cloud*,

quantique, etc.) et l'accompagnement du développement des start-ups.

Le Projet Important d'Intérêt Européen Commun Cloud sera ainsi un élément important du soutien au développement d'infrastructures et de services *cloud* européens, nécessaires à la transition numérique. Enfin, la présidence s'efforcera de travailler à renforcer la coopération européenne sur la base du **programme politique numérique** proposé par la Commission et de **la future déclaration interinstitutionnelle** qui posera les grands principes numériques de l'Union.

Une conférence ministérielle organisée début février sera dédiée aux enjeux de souveraineté numérique. L'assemblée numérique européenne sera quant à elle organisée fin juin.

L'objectif de neutralité carbone en 2050 ne pourra être atteint sans que le secteur énergétique européen, responsable de 75 % des émissions de gaz à effet de serre, n'opère une transition majeure, en mettant en œuvre des mesures de sobriété et d'efficacité énergétique, en augmentant le recours aux sources d'énergies renouvelables et décarbonées et en développant l'innovation technologique. Ces objectifs seront poursuivis en s'assurant du maintien d'un prix de l'énergie abordable pour les citoyens et pour les entreprises européens.

La présidence continuera les travaux sur les propositions du paquet législatif « ajustement à l'objectif 55 » en lien avec l'énergie. Pour atteindre ce double objectif, elle s'emploiera à accélérer le développement des énergies renouvelables, à encourager **les économies d'énergie** et à renforcer **l'efficacité énergétique dans l'UE, notamment en accélérant le rythme de rénovation des bâtiments, ainsi qu'à promouvoir l'usage des sources d'énergie décarbonées**. La présidence s'efforcera de faire avancer les discussions sur les directives relatives aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique et d'initier celles sur la révision de la directive relative à la performance énergétique des bâtiments. Ces mesures sont aussi essentielles au soutien de la reprise économique après la pandémie de la Covid-19. La présidence mettra l'accent sur les questions de performance énergétique des logements et de lutte

contre la précarité énergétique lors d'une conférence ministérielle sur le logement organisée début mars à Nice.

En outre, la présidence entamera les travaux sur **le paquet gaz** pour réviser le règlement relatif aux conditions d'accès aux réseaux de transport pour les gaz décarbonés, dont l'hydrogène dans le prolongement des conclusions du Conseil de décembre 2020, et la directive régulant leurs marchés. Elle entamera également les discussions sur la proposition de règlement sur **les émissions de méthane dans le secteur de l'énergie**.

La **hausse des prix de l'énergie** continuera à être l'objet de discussions approfondies au sein du Conseil pendant la présidence française. Dans le prolongement des conclusions du Conseil européen des 21 et 22 octobre 2021, elle donnera suite aux conclusions que l'Agence de coopération des régulateurs européens de l'énergie (ACER) et l'Autorité européenne des marchés financiers (ESMA) rendront dans le courant du semestre.

Convaincue que le nucléaire est un outil crucial pour décarboner l'industrie européenne, respecter nos objectifs de réduction de nos émissions et renforcer notre souveraineté et notre indépendance énergétiques, la présidence organisera une conférence ministérielle sur la décarbonation début mars. Elle veillera au maintien d'une réglementation européenne compatible avec le développement de l'énergie nucléaire.

Transports

Le secteur des transports est crucial pour atteindre la neutralité climatique de l'Union en 2050 et permettre la relance de l'Union. La présidence est convaincue de la nécessité de créer un horizon à la fois ambitieux et soutenable pour décarboner nos différents modes de transports, de renforcer l'attractivité du secteur, particulièrement concernant les conditions de travail dans les domaines du maritime et de l'aérien et d'innover, pour que tout l'écosystème puisse se projeter vers l'avenir. Elle travaillera ainsi à la concrétisation législative et à la mise en œuvre de la Stratégie pour une mobilité durable et intelligente présentée en décembre 2020 par la Commission.

Dans le cadre du pacte vert pour l'Europe, elle poursuivra activement les travaux relatifs au paquet « Ajustement à l'objectif 55 % » : proposition de règlement dit « AFIR » fixant des **objectifs contraignants de déploiement des infrastructures** de carburants alternatifs pour chaque mode de transport, proposition de règlement dit « Fuel EU Maritime » concernant **l'utilisation de carburants renouvelables et à faibles émissions de carbone dans les transports maritimes** et proposition de règlement dit « ReFuel EU Aviation » relatif à l'instauration d'une égalité des conditions de concurrence pour un secteur du transport aérien durable et visant notamment à accélérer l'utilisation de **carburants durables dans l'aéronautique**.

La présidence débutera les travaux relatifs au paquet législatif pour une mobilité verte et efficiente. Elle mènera les premières négociations sur la révision du règlement sur les orientations de l'Union pour le développement du **réseau transeuropéen de transports (RTET)** et organisera fin juin en lien avec la Commission les 10^e Journées RTE-T pour rassembler les acteurs du réseau. Elle portera également ses efforts sur la révision de la directive relative aux **systèmes de transports intelligents**.

Dans le domaine des transports maritimes, la présidence française démarrera l'examen de la révision de **la directive relative aux prescriptions spécifiques de stabilité applicables aux navires rouliers à passagers**. En outre, elle commencera les travaux sur les propositions de révision relatives à la directive sur le contrôle de l'État du pavillon, la directive sur le contrôle de l'État du port et la directive sur les enquêtes sur les accidents maritimes. Sur le plan international, la présidence préparera les soumissions à l'Organisation maritime internationale (OMI) dans les domaines de l'environnement et de la sécurité, notamment des propositions de mesures de moyen terme pour la décarbonation des navires, et la proposition de création d'une zone de réduction des émissions polluantes des navires sur l'ensemble de la Méditerranée (zone SECA en Méditerranée).

Dans le domaine de l'aviation, la présidence souhaite poursuivre la réforme des règlements relatifs au Ciel unique européen. Sur le plan international, outre la préparation des Conseils et de l'Assemblée de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), la présidence assurera le suivi des négociations des accords aériens avec les pays tiers.

Agriculture et pêche

La priorité que porte la présidence française en matière de souveraineté européenne, de lutte contre le changement climatique et de promotion du développement durable se déclinera dans les secteurs de l'agriculture, de la forêt et de la pêche. En effet, l'atteinte des objectifs que l'Union européenne se donne dans le cadre du Pacte vert va de pair avec le développement d'une agriculture et d'une pêche plus durables.

Agriculture et forêt

À ce titre, la présidence concentrera ses efforts en matière de souveraineté et d'autonomie alimentaire, dans le secteur agricole sur trois thèmes prioritaires.

En premier lieu, elle encouragera les échanges au sein du Conseil sur la réciprocité des standards de production environnementaux et sanitaires entre les produits européens et ceux importés depuis des pays tiers, afin que les produits importés soient soumis à certaines exigences de production appliquées au sein de l'Union européenne à chaque fois que cela est nécessaire pour renforcer la protection de la santé ou de l'environnement à la plus grande échelle possible, dans le respect des règles de l'Organisation Mondiale du Commerce (« mesures miroirs »). Ces travaux porteront en priorité sur l'introduction de mesures miroirs sectorielles. La présidence initiera également les travaux sur le règlement sur la lutte contre la déforestation importée, ce qui constituera une étape significative dans la meilleure prise en compte des normes de production des produits importés.

En deuxième lieu, **une attention particulière sera accordée à l'agriculture bas-carbone et à la question de la séquestration du carbone dans les sols agricoles**, afin de marquer une étape vers la construction d'un dispositif européen permettant de faire reconnaître et généraliser des labels de type bas-carbone, ainsi que de valoriser les actions mises en œuvre dans les exploitations agricoles et les entreprises forestières pour lutter contre le changement climatique.

En troisième lieu, la présidence souhaite promouvoir les initiatives permettant d'accélérer **la transition agroécologique** et ainsi **réduire l'usage des pesticides**, partie intégrante de la stratégie « De la ferme à table » avec pour objectif la mise en place de systèmes alimentaires équitables, sains et respectueux de l'environnement. Elle initiera les travaux sur la révision de la directive relative à une utilisation des produits phytopharmaceutiques compatible avec le développement durable (directive SUD), afin d'accélérer la réduction de l'emploi des produits phytopharmaceutiques au sein de l'Union européenne, de promouvoir et déployer une utilisation accrue des alternatives, en veillant à ne pas créer de situation où aucune solution ne serait laissée à l'agriculteur. Ces travaux devront conduire à une définition des objectifs et une application des règles plus uniformes au sein de l'Union européenne et à la préservation de sa souveraineté alimentaire, y compris en matière de réciprocité des standards de production.

Au-delà de ces initiatives, la présidence s'attachera à faire progresser les travaux sur la propositions de règlement relatif aux **statistiques sur les intrants et les produits agricoles**, en vue d'obtenir un accord entre les co-législateurs modernisant le cadre réglementaire de collecte de ces données, sur **la révision de la législation européenne relative aux indications géographiques**, afin de renforcer ce modèle unique au monde et protecteur de la qualité des produits européens prenant également en compte la durabilité des modes de production et sur la révision de la politique de promotion des produits agricoles de l'Union, afin de conforter cette politique essentielle tout en assurant sa cohérence avec les objectifs du pacte vert pour l'Europe.

La présidence se félicite de l'accord obtenu en juin entre le Parlement et le Conseil pendant la présidence portugaise pour **une nouvelle Politique Agricole Commune (PAC) plus durable**, et du travail accompli lors de la présidence slovène pour aboutir à la publication des trois règlements fondateurs de la future PAC. Elle veillera à ce que les ministres soient bien associés à la mise en œuvre de cette réforme, et en particulier au processus d'approbation des plans stratégiques nationaux (PSN) par la Commission européenne, et puissent en débattre.

La présidence entend également **promouvoir l'influence de l'Union européenne dans les instances multilatérales sur les questions d'agriculture au sens large et d'alimentation**. Elle y soutiendra la transition vers des systèmes alimentaires durables et veillera à la cohérence des stratégies, décisions et normes de ces instances internationales avec le pacte vert pour l'Europe, les stratégies qui le déclinent et la réglementation européenne.

Enfin, la présidence suscitera la réflexion autour de **la stratégie de prévention et de lutte contre l'influenza aviaire hautement pathogène** et d'un partage d'expérience entre États membres de pratiques relatives au **bien-être animal** en élevage. Elle abordera également les évolutions à entreprendre au titre de la loi de santé végétale, eu égard aux activités de contrôle à l'importation et de certification aux échanges de végétaux entre États membres.

Océans, économie bleue et pêche

L'objectif de développement durable se déclinera aussi dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture. La présidence concentrera ses efforts sur la révision du règlement relatif au contrôle des pêches. Elle proposera un débat politique sur la politique commune des pêches et sa mise en œuvre. En outre, la présidence continuera les travaux sur l'extension des règles générales en matière d'accès aux eaux.

Dans le domaine de **la coopération multilatérale et bilatérale avec les pays côtiers tiers et des accords de partenariat pour une pêche durable**, les accords avec l'île Maurice, Madagascar et le Libéria seront placés au premier plan. Enfin, la présidence suivra, autant que de besoin, les réunions annuelles des **organisations régionales de gestion des pêches (ORGP)**.

Enfin, la présidence mettra l'accent sur l'importance de la gouvernance des océans (négociation BBNJ), la connaissance des océans, l'économie bleue, le renforcement des aires marines protégées, la lutte contre la pollution marine (notamment plastique) et le développement de la finance bleue en organisant **le One Ocean Summit à Brest**.

Environnement

La présidence française poursuivra la mise en œuvre du Pacte vert et organisera les travaux autour de quatre axes : l'accélération de la transition vers une économie décarbonée pour atteindre la neutralité climatique en 2050 ; le renforcement des mesures de préservation de la biodiversité ; la promotion d'une économie plus circulaire et plus durable ainsi que la transition vers un environnement plus sain, en réduisant l'impact des pollutions sur la nature et la santé. Ces travaux s'inscriront dans le cadre des engagements internationaux de l'Union européenne, notamment au titre de l'accord de Paris et des règles de l'OMC.

Vers une économie décarbonée

Le Pacte vert pour l'Europe, présenté en décembre 2019, a pour ambition de faire de l'Union le premier continent neutre en carbone en 2050. La loi européenne sur le climat adoptée en juin 2021 a inscrit dans le droit européen l'obligation d'atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050 et un objectif intermédiaire de réduction des émissions nettes de gaz à effet de serre d'au moins 55% d'ici à 2030 par rapport aux niveaux de 1990.

Présenté le 14 juillet 2020, **le paquet législatif relatif à « l'Ajustement à l'objectif 55 % »** permettra de décliner la nouvelle ambition climatique européenne pour 2030 dans l'ensemble des secteurs économiques, tout en visant à assurer à la fois l'acceptabilité sociale de nouvelles mesures européennes et nationales et la soutenabilité de la transition des filières industrielles. La présidence s'attachera à **faire progresser les négociations sur ce paquet**.

La présidence française continuera les travaux engagés sur **la révision des règles du marché carbone européen (SEQE-UE)** et de sa bonne articulation avec la mise en œuvre du mécanisme mondial de compensation et de réduction d'émissions carbone de l'aviation, **le règlement relatif à la répartition de l'effort climatique (ESR)**, **la contribution du secteur des terres et forêts (LULUCF)** afin de lutter efficacement contre les fuites de carbone. Elle travaillera également sur la proposition de la Commission **visant à établir un Fonds social pour le climat**. Elle poursuivra enfin les travaux sur **le règlement relatif aux normes de performance en matière d'émissions de CO₂ des véhicules**. Les travaux des autres filières du Conseil sur la mise en place du **mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF)**, la décarbonation des transports, les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique assureront la contribution de ces secteurs à l'atteinte des objectifs de réduction des émissions.

En matière de politique climatique internationale, la présidence française démarrera la préparation des négociations de la 27^e conférence des parties (COP) programmée en Egypte et assurera le suivi des engagements sectoriels ou thématiques pris à la COP 26.

La présidence fera progresser autant que possible les négociations de la proposition **relative à la déforestation importée**. Cette initiative permettra à l'Union européenne d'éviter la mise sur le marché européen de produits issus de la déforestation, d'accentuer ses efforts pour réduire son empreinte environnementale, et d'inciter à la protection et la restauration des forêts au niveau mondial, en cohérence avec la transition agro-écologique qu'elle promeut sur le territoire européen. La présidence sera attentive à ce que l'Union accentue ses efforts pour préserver et restaurer la **biodiversité** et débutera les discussions sur **la proposition de règlement visant à instaurer un nouveau cadre juridique pour le rétablissement d'écosystèmes sains**.

La présidence préparera des conclusions du Conseil pour définir une position ambitieuse de l'Union en vue du deuxième segment de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (COP15), qui se tiendra à Kunming en 2022. Elle préparera également les conférences des parties (COP) relatives au commerce des espèces protégées (CITES) et à la protection des zones humides (convention de Ramsar), prévues fin 2022. Elle organisera une conférence ministérielle sur la nature et la biodiversité en ville fin janvier à Strasbourg et célébrera le 30^e anniversaire du réseau Natura 2000 fin février à Strasbourg.

Économie circulaire

La présidence accélérera les négociations sur le **règlement « batteries »**, qui répond à des enjeux industriels majeurs et porte un haut niveau d'ambition en termes de réduction de l'empreinte carbone des Européens et d'autonomie stratégique de l'Union. Elle poursuivra l'examen de la révision du **règlement sur le transfert transfrontalier de déchets**, afin de renforcer, également dans ce domaine, la circularité de l'économie européenne en favorisant la réutilisation et le recyclage des déchets au sein du marché intérieur.

Le développement d'une économie vraiment circulaire repose en partie sur les modes de conception et de consommation des produits. C'est pourquoi la présidence démarrera les négociations sur le **paquet « produits durables »**, qui inclura plusieurs propositions législatives visant à renforcer l'écoconception des biens et à protéger les consommateurs en s'assurant de la robustesse des allégations environnementales. Elle assurera également le suivi de la stratégie de la Commission pour des **textiles durables**, qui permettra d'accompagner la filière dans le cadre de la relance tout en intégrant les enjeux d'économie circulaire. Une conférence ministérielle sur l'économie circulaire sera organisée avec la Commission européenne et le Conseil économique et social européen début mars.

Sur le plan international, la présidence s'attachera à défendre un haut niveau d'ambition européenne dans le cadre de la 5ème assemblée des Nations Unies pour l'environnement (ANUE 5), qui se déroulera fin février et qui devrait permettre d'avancer vers un accord mondial pour engager les négociations sur un traité international contraignant sur les déchets marins et la pollution plastique.

Un environnement plus sain

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action « zéro pollution » présenté en mai 2021, la présidence contribuera à l'accélération de la transition vers **un environnement plus sain** en initiant les discussions sur les initiatives que présentera la Commission en matière de produits chimiques – afin de mieux prendre en compte la lutte contre les perturbateurs endocriniens dans l'ensemble de la législation européenne – de pesticides, d'émissions de polluants, de gestion de déchets et des eaux résiduaires urbaines. Dans le cadre du **plan d'action « zéro pollution »** présenté en mai 2021, la présidence entamera les travaux sur la révision de la réglementation des substances qui appauvrissent la couche d'ozone et du règlement sur les gaz à effet de serre fluorés.

La présidence poursuivra les travaux lancés fin 2021 sur **les polluants organiques persistants**, afin de permettre de développer l'économie circulaire tout en prenant garde d'éviter les conséquences négatives sur la santé et l'environnement de ces substances dangereuses et préoccupantes. Les ministres européens seront invités à échanger sur la gestion et les conséquences négatives des produits chimiques à l'occasion d'une conférence ministérielle organisée en mai.

Sur le plan international, la présidence assurera la coordination des négociations qui se tiendront à l'occasion de plusieurs grands rendez-vous internationaux (conférences des parties à la convention de Minamata sur le mercure et aux conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm sur les produits chimiques et les déchets).

**Éducation, jeunesse,
culture et sport**

Dans les domaines de l'éducation, de la jeunesse, de la culture et du sport, la présidence française centrera ses travaux sur les mesures destinées à soutenir les jeunes, le renforcement de leur mobilité et l'intégration du développement durable comme problématique transversale.

Éducation

L'éducation et les compétences doivent être placées au cœur de l'action publique, comme l'ont rappelé les chefs d'État et de gouvernement lors du Sommet social de Porto en mai 2021.

En matière d'**enseignement supérieur**, **les universités européennes** seront une priorité de la présidence française qui aura à cœur de faire avancer les propositions faites par la Commission dans le cadre de sa stratégie européenne pour les universités. La présidence conduira les travaux sur **la recommandation pour une coopération internationale en enseignement supérieur approfondie et soutenable** en Europe afin de poser le cadre de l'action européenne. Cela impliquera d'aborder également la question du statut des alliances entre établissements, comme les universités européennes, et d'identifier des synergies entre les programmes européens pour recruter en commun des docteurs, chercheurs et professeurs et contribuer ainsi à l'attractivité des carrières. Un forum des universités pour le futur de l'Europe sera organisé fin janvier.

Un événement sera également organisé mi-janvier pour célébrer **les 35 ans d'Erasmus+**. Il permettra de valoriser la diversité des projets et publics soutenus par Erasmus+ en France dans les secteurs de l'enseignement scolaire, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur, de l'éducation des adultes, de la jeunesse et des sports.

La présidence cherchera également à promouvoir le débat intellectuel au niveau européen par la mise en place d'**un comité indépendant sur l'Histoire de l'Europe** et la création d'**une Académie d'Europe** qui réunira des intellectuels des 27 États membres dans toutes les disciplines.

Afin de contribuer à la réalisation de l'espace européen de l'éducation d'ici à 2025, la présidence française engagera une réflexion sur **l'espace européen de la formation et des parcours des professeurs**, afin de faciliter la mobilité des professeurs et de soutenir l'initiative européenne des académies Erasmus pour les professeurs. Une conférence sur ce thème sera organisée début mars.

À la suite des débats conduits par les présidences finlandaise et slovène, la présidence française fera également avancer la question de **l'investissement en éducation**, en organisant une conférence ministérielle mi-février afin de valoriser les externalités positives liées à l'investissement dans l'éducation. Une réunion conjointe des ministres chargés de l'éducation et des finances sera également organisée sur ce thème à l'occasion du Conseil des 4 et 5 avril, afin de souligner la contribution des investissements dans l'éducation au renforcement de la croissance potentielle de l'Union.

Enfin, la présidence française mènera les discussions sur **la recommandation du Conseil sur l'éducation au développement durable**.

La présidence française fera de la **jeunesse** une priorité, en lien avec l'agenda de la Commission et du Parlement européen sur l'Année européenne de la jeunesse. Elle promouvra des initiatives en faveur de l'emploi des jeunes dans le contexte de la reprise post-pandémique, de la mobilité des apprentis, de la mise en œuvre de l'agenda européen des compétences et du lancement de la nouvelle initiative ALMA (« Aim, Learn, Master, Achieve »). Elle agira pour la mise en place d'un service civique européen.

La présidence française s'efforcera de faire aboutir la **recommandation relative à la mobilité des jeunes volontaires**, qui mettra l'accent sur la relance de la mobilité des jeunes après la pandémie, y compris pour s'engager au service de l'intérêt général, sur le renforcement du potentiel des programmes européens de la jeunesse, et sur les synergies entre le corps européen de solidarité et les programmes nationaux de volontariat. L'événement « Osons la mobilité », organisé mi-janvier, permettra une réflexion sur une mobilité plus inclusive et mieux reconnue.

La présidence française mettra **l'engagement et l'inclusion des jeunes pour le développement durable** au cœur de ses travaux, afin d'améliorer la prise en compte de l'opinion des jeunes et soutenir le volontariat et l'entrepreneuriat des jeunes en faveur du développement durable et de la lutte contre le changement climatique. Axée sur ce thème, la Conférence européenne de la jeunesse organisée du 24 au 26 janvier 2022 avec nos partenaires de trio, la République tchèque et la Suède, ouvrira le 9^e cycle du Dialogue de l'Union européenne en faveur de la jeunesse.

Culture

Alors que le secteur de la culture a été gravement touché par la crise économique et sanitaire, il est essentiel qu'il soit au cœur de la relance en Europe.

Dans la continuité du plan d'action pour les médias et l'audiovisuel, publié par la Commission en décembre 2020, la présidence française promouvra **une nouvelle stratégie européenne pour les industries culturelles et créatives**, pour favoriser l'innovation dans le secteur des industries culturelles et visant à accompagner les stratégies à l'export des entreprises culturelles européennes. Elle mettra l'accent sur **le développement des échanges interculturels dans l'espace européen**, par la mobilité des artistes et des professionnels de la culture et par le multilinguisme dans l'environnement numérique.

Par ailleurs, la présidence mènera une réflexion sur la diversité culturelle européenne dans l'espace numérique, par la préservation et la promotion du pluralisme des médias et de la diversité de l'offre culturelle numérique. Elle travaillera à la création d'un fond de soutien européen au journalisme indépendant et d'investigation.

Elle soulignera l'importance des nouveaux enjeux de la politique de préservation et de valorisation du patrimoine à l'échelle européenne, notamment sur les efforts de numérisation du patrimoine européen et sur la lutte contre le trafic de biens culturels.

La diversité culturelle de l'Union européenne se traduit également par la promotion du plurilinguisme comme facteur de mobilité et d'échanges. Cette thématique sera l'objet d'un forum organisé du 7 au 9 février 2022. Un accent particulier sera mis sur l'innovation numérique qui doit faciliter la traduction, et portant la promotion du multilinguisme.

La présidence française mettra l'accent sur **le sport comme levier de transformation et de développement durable**, afin de mieux reconnaître le rôle du sport dans la réalisation des objectifs de développement durable et afin d'engager les États membres et les mouvements sportifs à davantage prendre en compte les enjeux de durabilité et de responsabilité sociale et environnementale dans les différentes pratiques sportives. Une conférence ministérielle « Vers un pacte vert pour le sport » aura lieu le 3 mars, afin de s'engager sur la voie d'un socle commun d'objectifs environnementaux et durables à atteindre dans le domaine du sport.

Une conférence ministérielle sur le sport dans le temps de l'enfance sera organisée les 7 et 8 février, pour permettre un échange de bonnes pratiques et d'expertise sur le rôle de l'activité physique et sportive aux différentes phases du développement des enfants et adolescents, notamment au regard de l'acquisition des enjeux de développement durable.

Ces initiatives iront de pair avec la poursuite du débat au Conseil sur le modèle sportif européen, dans le prolongement des travaux de la présidence slovène et en s'appuyant sur les résultats de l'étude commandée par la Commission et attendue pour début 2022.



europe2022.fr